

Refuge LPO : La charte

Conservant tous mes droits sur ma propriété, la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci, en créant mon REFUGE LPO, je m'engage à :

- protéger les oiseaux et la nature en assurant la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes : nidification et grands froids.
- protéger au mieux la faune et la flore, dans le respect de la réglementation en vigueur. Faire que les équilibres écologiques ne soient jamais en danger, et leur porter une attention particulière lorsque, localement, il existe des enjeux en matière de conservation d'espèces ou de milieux remarquables.
- offrir des milieux favorables à la faune et à la flore :
 - en leur fournissant une aide directe, par exemple, par la pose de nichoirs, de points d'eau, de mangeoires...
 - en privilégiant la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes, favorables aux insectes, aux mammifères et aux oiseaux.
 - en préférant les méthodes de jardinage écologiques, notamment pour la fertilisation et le contrôle des maladies.
 - en diversifiant et aménageant, en fonction de la surface de mon refuge, de nouveaux milieux, comme une haie champêtre, une mare, un coin "d'herbes folles", un mur de pierres sèches,...
- agir dans le sens d'un développement durable, notamment en faisant des économies d'énergie et de ressources, comme l'eau, en participant au recyclage des matériaux et en limitant les sources de pollution dans mon environnement.
- si mon refuge est dans une zone où la chasse peut s'exercer, j'engage à ne pas y chasser. J'y interdis la chasse lorsque cela est légalement possible. Dans le cas contraire, j'entreprends toute démarche utile, à mon initiative, et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

La LPO s'engage à apporter à ses membres toute information dont elle dispose leur permettant de respecter la charte des Refuges LPO.